

MARCHE 2019023

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 4 COUVERTURE ZINC –

Avenant n° 2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2020 ;

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, l'entreprise RAIMOND, sise ZI Beau Soleil - BP32 – 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES - SIRET 350 695 482 00025, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) :
.....

d'autre part,

Vu :

- le marché 2019023 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 4 Couverture zinc, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 16 novembre 2020.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

L'ajout d'un complément de lignes de vie en toiture est rendue nécessaire.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis 20.10.014 annexé.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant 2	montant après avt 2
Montant total HT	700 000,00 €	863,42 €	700 863,42 €
TVA 20,00%	140 000,00 €	172,68 €	140 172,68 €
Montant total TTC	840 000,00 €	1 036,10 €	841 036,10 €

Soit une augmentation de 0,12 %

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C33-11-2020-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est inchangé.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe(s).

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN